

PLAN D'ACTION 2024-2025

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION



PLAN D'ACTION 2024-2025

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Coordination et rédaction

Direction de la performance ministérielle

Direction générale de la gouvernance et de la performance organisationnelles

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 27^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation

ISBN 978-2-550-97922-7 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-97923-4 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024



Ce document est imprimé
sur du papier Rolland Enviro.

100 %

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PLAN D'ACTION 2024-2025	3
Enjeu 1 : La réussite éducative	3
Orientation 1 : Faire de la réussite de nos élèves une grande priorité de la société québécoise	3
Orientation 2 : Investir dans la formation professionnelle	5
Orientation 3 : Faire des écoles et des centres des espaces accueillants	6
Enjeu 2 : Le personnel scolaire	8
Orientation 4 : Rehausser la qualité de l'enseignement	8
Enjeu 3 : La gouvernance	9
Orientation 5 : Rendre le Ministère et le réseau plus performants	9
Enjeu 4 : Le sport, le loisir et le plein air	11
Orientation 6 : Valoriser la pratique et l'accessibilité des sports, des loisirs et des activités physiques et de plein air pour tous	11
Orientation 7 : Favoriser une pratique saine et sécuritaire des sports, des loisirs et des activités physiques et de plein air pour tous	12



INTRODUCTION

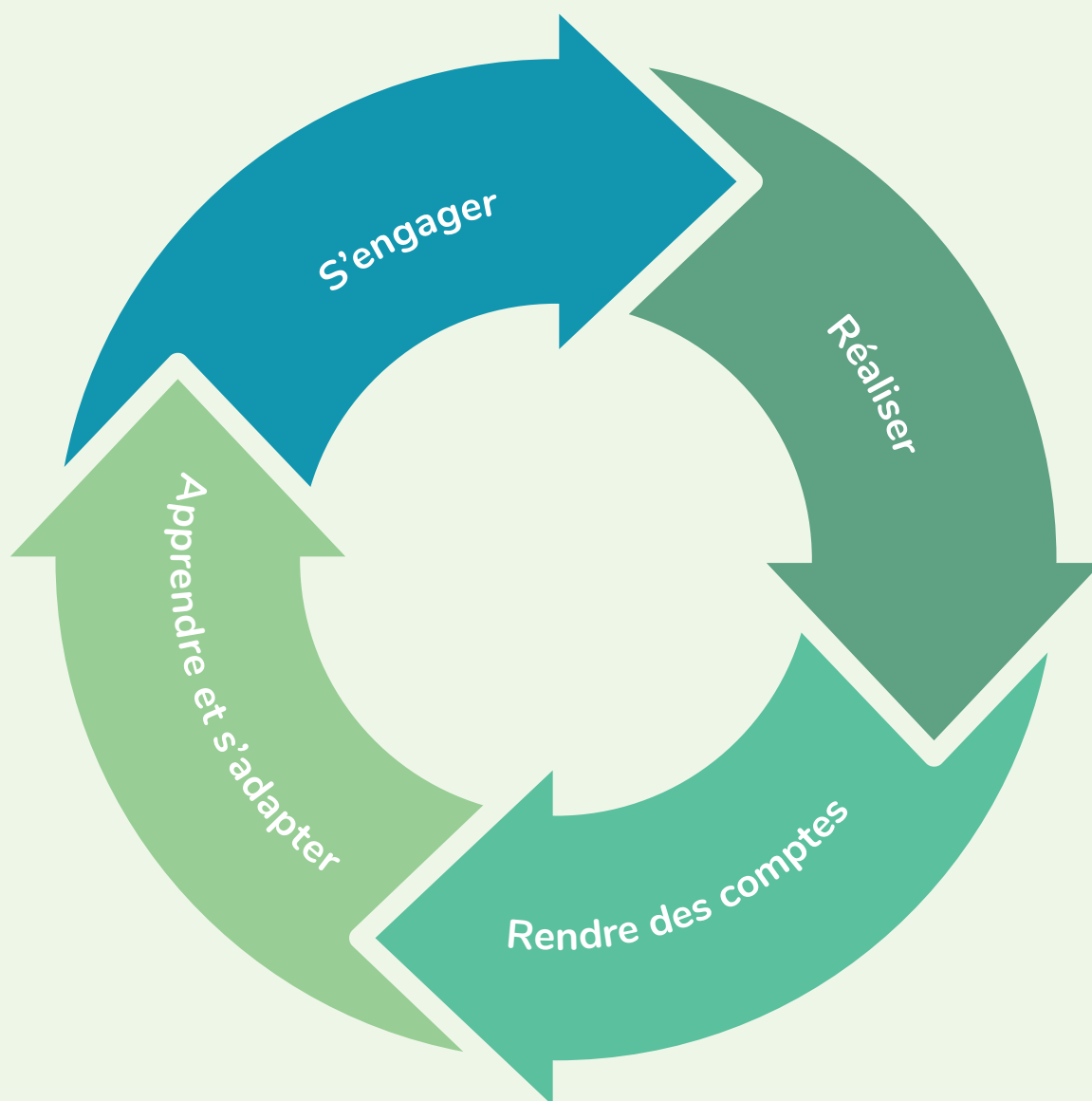
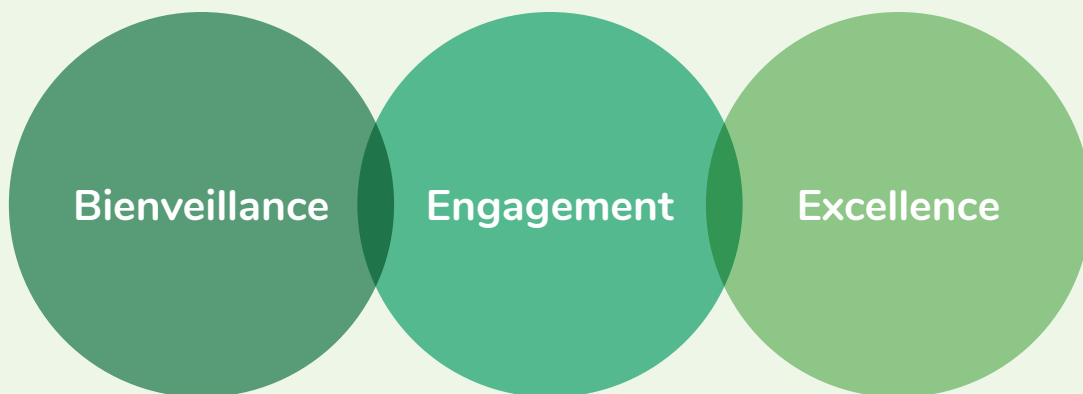
Le cycle gouvernemental de gestion axée sur les résultats est le mécanisme qui permet de rendre des comptes aux citoyens, de responsabiliser les acteurs concernés et de garantir la transparence et l'imputabilité dans la gestion publique. Il comprend quatre étapes : s'engager, réaliser, rendre des comptes, puis apprendre et s'adapter. Le Plan stratégique constitue la première étape de ce cycle par laquelle le ministère de l'Éducation (Ministère) s'est engagé en définissant ses priorités. Quant au présent plan d'action annuel, il permettra de poursuivre la réalisation du Plan stratégique pour 2024-2025, en gardant le cap sur l'atteinte des cibles visées.

Le [Plan stratégique 2023-2027](#) a été déposé à l'Assemblée nationale le 7 juin 2023. Il guide ainsi les décisions et les choix du Ministère et du réseau scolaire pour les quatre années couvrant sa mise en œuvre. Ce plan, dont la réussite des élèves est la véritable pierre angulaire, est basé sur quatre enjeux stratégiques :

- **la réussite éducative ;**
- **le personnel scolaire ;**
- **la gouvernance ;**
- **le sport, le loisir et le plein air.**

Toutes les actions du Plan d'action annuel 2024-2025 du Ministère sont associées à un objectif visé dans le Plan stratégique 2023-2027 et s'inscrivent en accord avec les [priorités budgétaires du gouvernement du Québec](#).





PLAN D'ACTION 2024-2025

Élaboré selon le Plan stratégique 2023-2027

Enjeu 1 : La réussite éducative



Faire de la réussite de nos élèves une grande priorité de la société québécoise

Objectif 1 : Accroître la réussite des élèves

Actions¹ 2024-2025

- 1.1. Identifier les besoins de formation continue du personnel scolaire en matière d'intégration linguistique, scolaire et sociale pour assurer la réussite des élèves immigrants en classe ordinaire.
- 1.2. Actualiser le cadre normatif encadrant le transport scolaire pour accroître l'agilité dans la prestation de services et réduire les bris de service.
- 1.3. Déployer une solution d'intelligence artificielle en prévention du décrochage scolaire et former les centres de services scolaires (CSS) et les commissions scolaires (CS) dans l'utilisation de l'outil.
- 1.4. Promouvoir le rôle des agentes et agents de liaison pour favoriser la sécurisation culturelle et le partage de connaissance des réalités autochtones par l'accompagnement du réseau scolaire et des communautés.
- 1.5. Diffuser un plan d'action visant à soutenir la réussite des garçons.
- 1.6. Moderniser le parcours de formation axée sur l'emploi.
- 1.7. Diffuser le Cadre de référence sur les bibliothèques scolaires québécoises.
- 1.8. Évaluer la possibilité de réaliser un projet-pilote de construction de classes modulaires par les élèves de la formation professionnelle pour accroître la disponibilité des locaux pour les classes de maternelle 4 ans.

1. Dans le présent document, une action constitue une activité, un geste ou une intervention qui permettra d'atteindre la cible annuelle ou d'y contribuer. Il peut s'agir d'un programme que le Ministère entend déployer, par exemple.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
1 Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire PEVR²	84,1 %	84,7 %	85,4 %	86,1 %	86,8 %
2 Taux de réussite des garçons PEVR	80,1 %	80,7 %	81,3 %	81,9 %	82,5 %
3 Taux de réussite des EHDAA PEVR	62,2 %	62,6 %	63,0 %	63,4 %	63,8 %
4 Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire (réseau francophone, public) PEVR	70,0 %	72,5 %	75,0 %	77,5 %	80,0 %
5 Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6 ^e année du primaire (réseaux publics anglophone et francophone) PEVR	66,0 %	68,0 %	70,0 %	72,0 %	75,0 %
6 Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2 ^e année du secondaire (réseau francophone, public) PEVR	57,0 %	60,0 %	65,0 %	70,0 %	75,0 %
7 Nombre total de classes de maternelle 4 ans	1 586	1 725	1 875	2 025	2 175

2. Les indicateurs identifiés PEVR sont ceux qui seront prévus aux plans d'engagement vers la réussite du réseau scolaire pour le prochain cycle

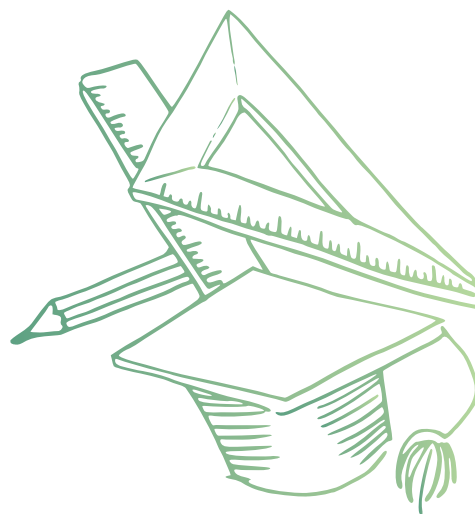


Objectif 2 : Moderniser et valoriser la formation professionnelle

Actions 2024-2025

- 2.1. Mettre en œuvre la révision de 20 programmes d'études professionnelles.
- 2.2. Augmenter la capacité d'accueil des centres de formation professionnelle à déployer la formation
Montage de lignes électriques et de télécommunications.
- 2.3. Déployer la formule de l'alternance travail-études pour les élèves inscrits dans les programmes d'études de la construction.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
8 Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans PEVR	80,9 %	81,9 %	82,9 %	83,9 %	84,9 %
9 Nombre de personnes diplômées additionnelles en formation professionnelle dans les domaines jugés prioritaires	n. d.	6 500	7 800	7 800	7 900





Faire des écoles et des centres des espaces accueillants

Objectif 3 : Rénover et moderniser nos infrastructures scolaires

Actions 2024-2025

- 3.1.** Bonifier le financement consacré à la santé, à la sécurité et à l'intégrité des bâtiments dans le cadre de la réalisation des travaux prioritaires de maintien des actifs.
- 3.2.** Déterminer les modalités d'exploitation des données des plans directeurs en maintien d'actifs des CSS et des CS pour l'élaboration d'une stratégie d'investissement.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
10 Proportion de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant	39 %	39 %	40 %	42 %	45 %

Objectif 4 : Développer de nouveaux projets pédagogiques particuliers (PPP)

Actions 2024-2025

- 4.1.** Soutenir financièrement les CSS et les CS dans l'acquisition d'équipement pour les projets pédagogiques particuliers.
- 4.2.** Diffuser des outils, produits en collaboration avec la Fédération des centres de services scolaires du Québec, pour orienter et accompagner le réseau dans le développement et la mise en œuvre des PPP.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
11 Taux de participation des élèves de niveau secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier PEVR	44,6 %	50,0 %	57,0 %	66,0 %	75,0 %

Objectif 5 : Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves

Actions 2024-2025

- 5.1.** Déployer le Référentiel sur le bien-être de l'élève et les documents de soutien à l'utilisation au sein des établissements scolaires.
- 5.2.** Proposer un modèle pour soutenir les organismes scolaires dans l'élaboration de leur code d'éthique, qui indiquera notamment les pratiques et conduites attendues du personnel scolaire et des personnes œuvrant auprès des jeunes.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
12 Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu PEVR	0 %	25 %	50 %	75 %	100 %



Enjeu 2 : Le personnel scolaire



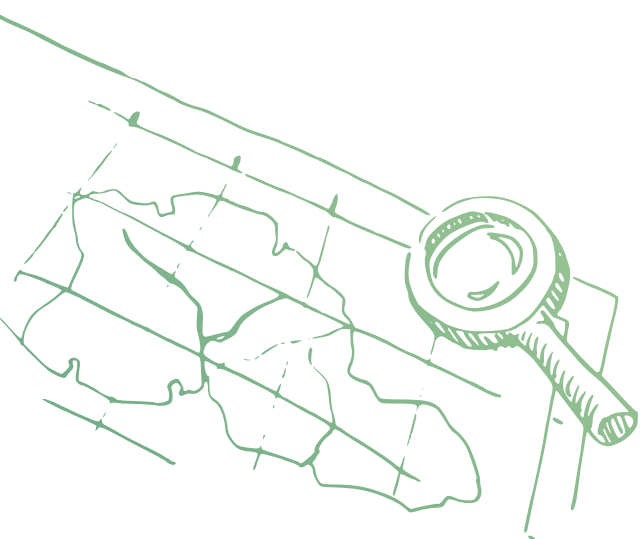
Rehausser la qualité de l'enseignement

Objectif 6 :
Rehausser le nombre d'enseignants qualifiés dans le réseau

Actions 2024-2025

- 6.1. Coordonner une table de travail visant à développer des programmes innovants de formation menant à une autorisation légale d'enseigner.
- 6.2. Déployer des actions de communication visant à valoriser le milieu de l'éducation, le personnel scolaire et tout particulièrement le personnel enseignant.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
13 Taux d'augmentation de l'effectif dans les programmes de formation initiale à l'enseignement	19 855 étudiants	4 %	4 %	4 %	4 %
14 Nombre de nouvelles inscriptions dans une voie rapide de formation	0 personne	1 000	1 500	2 000	2 500



Enjeu 3 : La gouvernance



Rendre le Ministère et le réseau plus performants

Objectif 7 :
Renforcer l’utilisation de la donnée de gestion dans le réseau

Actions 2024-2025

- 7.1. Accompagner les CSS et les CS dans l'utilisation accrue de la donnée afin de soutenir la gestion axée sur les résultats.
- 7.2. Développer et déployer une offre de formation pour les CSS et le CS afin de poursuivre la montée en compétence dans l'appropriation de pratiques et d'outils de valorisation des données.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
15 Proportion de centres de services et commissions scolaires participant à des communautés de praticiens en intelligence numérique	10 %	54 %	75 %	85 %	90 %



Objectif 8 :
Rehausser le leadership des directions d'établissement
et des dirigeants du réseau

Actions 2024-2025

- 8.1. Mettre en place la structure administrative de l'Institut national d'excellence en éducation afin de promouvoir les pratiques reconnues efficaces par la recherche.
- 8.2. Favoriser l'identification des meilleures pratiques reconnues efficaces par la recherche et leur diffusion auprès du réseau scolaire.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
16 Proportion de centres de services et commissions scolaires déclarant avoir implanté un plan de déploiement des pratiques reconnues efficaces par la recherche	0	25 %	50 %	75 %	100 %

Objectif 9 :
Valoriser le personnel du Ministère

Actions 2024-2025

- 9.1. Déployer la nouvelle politique de santé et mieux-être et mettre en œuvre un minimum de 80 % des actions prévues à son plan d'action.
- 9.2. Moderniser les espaces de travail du Ministère par l'aménagement de trois étages respectant les principes des milieux de travail axés sur les activités afin de répondre aux besoins du personnel et de la réalité du travail hybride.
- 9.3. Réaliser sept projets structurants et innovants proposés et portés par des membres du personnel du Ministère.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
17 Taux de mobilisation du personnel	71 %	73 %	75 %	77 %	80 %

Enjeu 4 : Le sport, le loisir et le plein air



Valoriser la pratique et l'accessibilité des sports, des loisirs et des activités physiques et de plein air pour tous

Objectif 10 :
Assurer une plus grande accessibilité aux infrastructures de sport et de loisir

Actions 2024-2025

10.1. Soutenir financièrement les projets retenus dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
18 Proportion de MRC dont au moins un projet d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air est retenu à des fins de financement	66 %	s. o.	70 %	73 %	76 %

Objectif 11 :
Promouvoir la présence et la participation des filles et des femmes

Actions 2024-2025

11.1. Déployer des services de formation et de professionnalisation des administratrices et administrateurs afin de mieux soutenir les organismes à but non lucratif québécois de sport et de loisir dans la mise en place de bonnes pratiques de gouvernance, notamment la mixité au sein de leur conseil d'administration.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
19 Proportion de femmes qui siègent aux conseils d'administration des organismes à but non lucratif québécois de sport et de loisir	27 %	28 %	30 %	33 %	37 %



Favoriser une pratique saine et sécuritaire des sports, des loisirs et des activités physiques et de plein air pour tous

Objectif 12 :

Augmenter les actions qui favorisent une pratique saine et sécuritaire des activités sportives, physiques, récréatives et de plein air

Actions 2024-2025

- 12.1.** Inviter les fédérations sportives et les organismes nationaux de loisir n'ayant pas offert d'activités de sensibilisation, d'information ou de formation à déposer des propositions de projets dans le cadre du Programme Sécurité Intégrité Québec.
- 12.2.** Amorcer la mise en œuvre des mesures visant à renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports, suivant l'entrée en vigueur du projet de loi modifiant la *Loi sur la sécurité dans les sports*.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
20 Taux de fédérations sportives et d'organismes nationaux de loisir reconnus ayant adhéré à l'énoncé ministériel sur la protection de l'intégrité qui ont offert des activités de sensibilisation, d'information et de formation	n. d.	25 %	50 %	75 %	100 %



